

**RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 06 12**  
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes  
Lors de sa réunion du 8 juillet 2021  
(en application de la délibération du Conseil Communautaire  
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 8 juillet, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 29 juin, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Laurent DURANTEAU, Thierry FAVREAU en remplacement de Michel REMAUD.  
**Absents** : Isabelle TESSIER, Michel REMAUD.

**Local artisanal du 51 rue Georges Clemenceau à L'Aiguillon sur Vie : départ du locataire**

Fin 2009, la société en création « C MÉDIC » s'est installée comme locataire dans un bâtiment artisanal de 290 m<sup>2</sup>, propriété de la Communauté de Communes et situé 51 rue Georges Clemenceau à L'Aiguillon sur Vie.

Spécialisée dans la vente de petit matériel médical, l'entreprise s'est développée et a constamment souhaité renouveler son contrat de location.

En 2018, C MÉDIC a été rachetée par la société lyonnaise FSK, l'un des leaders français en matière de livraison à domicile de dispositifs médicaux urinaires et digestifs.

Par courriel du 24 juin 2021, l'entreprise FSK a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas renouveler son contrat de location (loyer actuel : 1310,77 € HT/mois), qui viendra à terme le 30 septembre 2021.

**Le Bureau Communautaire,**  
**Dûment convoqué,**  
**Vu le code général des collectivités territoriales,**  
**Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau ou au Président,**  
**Vu le courriel de la société FSK en date du 24 juin 2021,**  
**Vu le rapport,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 :** de prendre acte du départ de la société FSK du local communautaire de L'Aiguillon sur Vie, qui interviendra le 30 septembre 2021 ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, a signer toute piece s'y rapportant.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

- :
- de la transmission au contrôle de légalité le :
  - de l'affichage le : 15 JUIL. 2021
  - de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 15 JUIL. 2021

15 JUIL. 2021

Givrand, le 13 juillet 2021

Le Président,

François BLANCHET



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*